

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2021

136X21

DÉPÔSITOIRE DES CADENEAUX CRÉATION DE CONCESSIONS QUINZENAIRES INDIVIDUELLES TARIF 2021

La Commune dispose, au cimetière des Cadeneaux, d'un certain nombre de cases bâties constituant le dépositaire destinées à accueillir temporairement les défunts en attente de leur inhumation dans un caveau, principalement le temps de la construction de ce dernier.

Or à ce jour la conception d'un caveau funéraire ayant évolué, l'installation de ce type de sépulture est devenue plus rapide. De ce fait, les cases du dépositaire sont beaucoup moins utilisées, et restent en majorité vacantes.

La Commune propose donc, pour 24 d'entre elles, la création de concessions individuelles d'une durée de 15 ans.

Actuellement des concessions quinquennales en pleine terre sont vendues au tarif de 350 Euros et peuvent accueillir 2 corps.

Considérant que les concessions bâties sont individuelles, il est proposé d'en fixer le montant à 300 Euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé:

- DECIDE de fixer à 300 Euros le tarif de ces concessions quinquennales individuelles bâties
- Précise que ce montant pourra être réévalué chaque début d'année au même titre que les autres concessions funéraires.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Mai 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI